



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA BRESLE

<b>Rôle</b>	Cette commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire a pour mission d'élaborer le SAGE. Elle est un centre d'animation, de débat et d'arbitrage. Elle anime le processus de concertation, définit les axes de travail et débat pour anticiper et résoudre les conflits d'usage.
<b>Présidence</b>	Président élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
<b>Composition de la commission</b>	Cette commission est composée de trois collèges : le collège des élus (collectivités territoriales, établissement publics locaux) ; le collège des usagers (représentants des activités industrielles, agricoles, touristiques ainsi que des riverains, de la protection des milieux) ; le collège de l'Etat et des Etablissement publics.
<b>Représentants UMO</b>	1 représentant
<b>Textes de référence</b>	Article L212-3 à L212-7 du Code de l'Environnement Décret n° 2007-1213 du 10 aout 2007
<b>Fréquence des réunions</b>	
<b>Lieu des réunions</b>	

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	M (maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Psdt EPCI
Titulaire	Blargies	Patrick PERIMONY	M

*Date de désignation : novembre 2008*